



## Denier de l'Église

La collecte du Denier 2022 se poursuit jusqu'en fin d'année. Notre diocèse fait appel à votre générosité pour permettre aux prêtres et aux laïcs salariés d'agir sur notre territoire.

C'est en effet vous, et uniquement vous, qui faites vivre les personnes missionnées au service de notre Église diocésaine : prêtres en activité ou à la retraite, laïcs salariés du diocèse, séminaristes, religieuses et religieux...

Si vous êtes déjà donateur, nous tenons à vous remercier de tout cœur pour votre fidélité si précieuse.

Dans le cas contraire, si vous souhaitez participer, vous trouverez des enveloppes pour finaliser votre don au fond des églises de notre paroisse.

Vous pouvez également faire un don par carte bancaire en cliquant ici :

<https://dons.diocese64.org>

Si vous faites un don avant le 15 décembre 2022, vous recevrez en début d'année un reçu fiscal pour votre déclaration 2023.

Merci pour votre générosité.